

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.12 Relatif à l'accompagnement de la performance sportive dans l'enseignement supérieur

-----

Le Conseil de Paris,

Considérant que la Maire de Paris souhaite s'engager pour la performance sportive grâce aux Classes à horaires aménagés sport (CHAS) ;

Considérant qu'elle se fixe en effet un objectif de 1 000 bénéficiaires d'ici 2024 ;

Considérant qu'elle a exprimé le souhait, en janvier 2016, « de partenariats de même type à l'Université »

Considérant que le Recteur de l'Académie appelle également de ses vœux une réflexion sur les liens entre enseignement secondaire et enseignement supérieur et sur l'accompagnement des sportifs dans la poursuite de leurs études universitaires ;

Considérant que le Code de l'Éducation prévoit la possibilité de nombreux aménagements dans l'organisation et le déroulement des études des meilleurs sportifs, rendant l'individualisation des parcours et un accompagnement spécifique possibles ;

Considérant qu'il est en effet crucial de permettre aux sportifs – étudiants de bénéficier d'un « enseignement supérieur adapté à leur projet sportif », dans la continuité de ce qu'ils ont connu au collège et au lycée, ainsi que le recommandait le rapport sur le sport de haut niveau qui lui a été remis le 20 septembre 2018 ;

Considérant que la Maire peut à cet effet sensibiliser et inciter les Universités à développer des dispositifs similaires;

Sur proposition de Florence Berthout, Jean-François Lamour et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- que la Maire de Paris incite et soutienne les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent accompagner les étudiants sportifs par des dispositifs d'aménagement de leur cursus, sur le modèle des CHAS dans l'enseignement secondaire.